

IPBES-6/3 : Ordre du jour provisoire, date et lieu de la septième session de la Plénière

La Plénière,

1. *Décide* que sa septième session aura lieu du lundi 29 avril 2019 au samedi 4 mai 2019 ;
2. *Décide également* d'accepter avec gratitude l'offre du Gouvernement français d'accueillir sa septième session à Paris, sous réserve qu'un accord soit conclu à cet effet avec le pays hôte ;
3. *Prie* la Secrétaire exécutive de tenir des consultations avec le Gouvernement français afin de négocier un accord avec le pays hôte, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale et aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/342 de l'Organisation des Nations Unies, en vue de conclure et signer l'accord avec le pays hôte dès que possible, d'organiser sa septième session en étroite collaboration avec le pays hôte et d'inviter les membres et observateurs de la Plateforme à participer aux travaux de la session ;
4. *Invite* les membres en mesure de le faire à envisager d'accueillir sa huitième session, prévue en 2020 ;
5. *Prie* la Secrétaire exécutive, sous la direction du Bureau, de consulter les membres de la Plateforme qui pourraient, durant la période précédant sa septième session, offrir d'accueillir sa huitième session ;
6. *Prie également* la Secrétaire exécutive de lui faire rapport, à sa septième session, sur les progrès des consultations mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus, pour qu'elle puisse adopter, à cette session, une décision sur la date et le lieu de sa huitième session ;
7. *Prend note* du projet d'ordre du jour provisoire de la septième session, qui figure dans l'annexe de la présente décision, et prie la Secrétaire exécutive d'arrêter définitivement la proposition d'organisation des travaux de cette session en tenant compte des observations reçues à sa sixième session ;
8. *Prie* la Secrétaire exécutive d'inviter les membres et observateurs qui font l'objet de la participation renforcée prévue dans la décision IPBES-5/4 à communiquer par écrit, d'ici au 1^{er} juin 2018, des observations sur le projet d'organisation des travaux de sa septième session ;
9. *Prie également* la Secrétaire exécutive d'établir la version finale du projet d'organisation des travaux de sa septième session à la lumière des observations reçues pendant sa sixième session et des observations reçues par écrit comme suite à l'invitation visée au paragraphe 8 de la présente décision.

Annexe de la décision IPBES-6/3

Projet d'ordre du jour provisoire de la septième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de la Plateforme ;
 - c) Élection du Bureau.
3. Admission d'observateurs à la septième session de la Plénière de la Plateforme.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018.
6. Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.
7. Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques.

8. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
 9. Examen de la Plateforme.
 10. Deuxième programme de travail de la Plateforme.
 11. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu des futures sessions de la Plénière.
 12. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
 13. Adoption des décisions et du rapport de la session.
 14. Clôture de la session.
-